

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-438 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 4 novembre, le Conseil de ville a adopté le projet suivant :
 - Projet de règlement numéro 2024-438 concernant la modification du règlement de zonage 2024-421
2. Le projet de règlement consiste à :
 - a) Agrandir la zone M-5

ACTUELLE



Donné à Crabtree, ce 11 novembre 2024

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

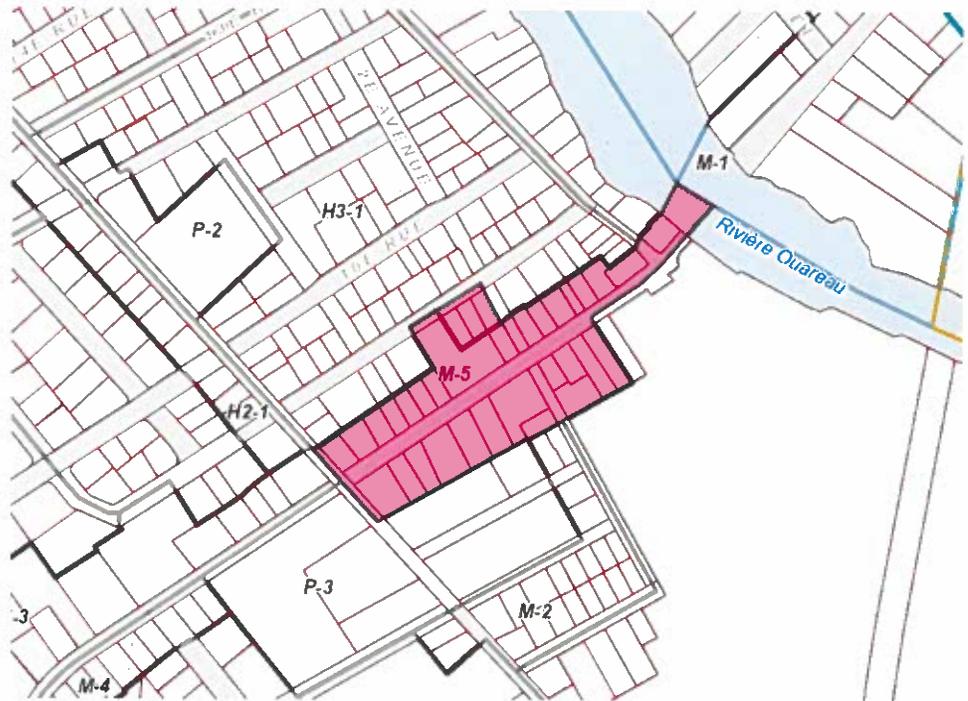
Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 11 novembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 novembre 2024.



AVIS PUBLIC

MODIFIÉE



3. Le présent projet de règlement concerne les zones M-5, M-3, M-1, H3-1, I-2, P-3 et H1-4 du territoire de Crabtree.
4. Certaines dispositions du projet de règlement d'urbanisme numéro 2024-421 sur le zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 décembre 2024 à la salle du Conseil municipal, 111, 4^e Avenue Crabtree, à 18 h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 2024-438 modifiant le règlement de zonage 2024-421.
6. Qu'au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
7. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 111, 4^e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 12 h

Donné à Crabtree, ce 11 novembre 2024**Pierre Rondeau**

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 11 novembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 novembre 2024.



Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Ville de Crabtree

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-438
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421**

Résumé du projet de règlement

Le présent règlement modifie le règlement de zonage 2024-421 afin de modifier le plan de zonage en agrandissant la zone M-5.

Explication du projet de règlement

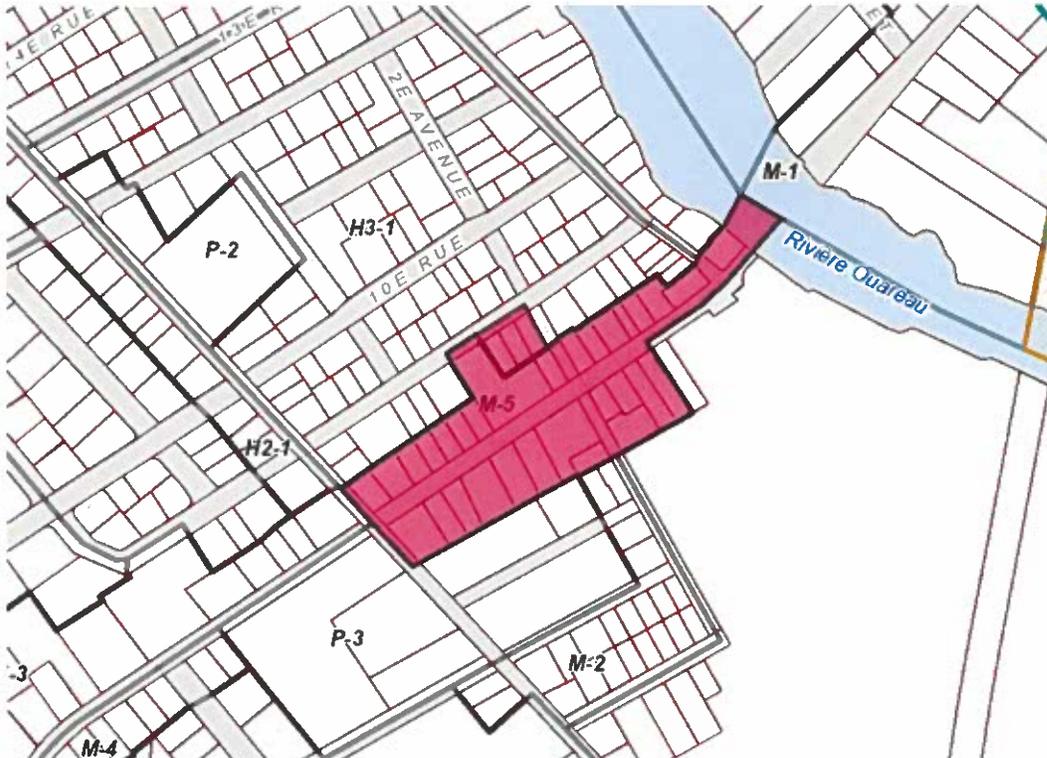
La zone M-5, qui était autrefois une zone commerciale (Cb-1) s'est vu modifiée avec l'adoption du Règlement de zonage 2024-421. Cette modification a eu pour effet de changer le découpage de la zone en question. Les impacts de ce changement nous emmènent à vouloir agrandir la zone afin d'y inclure le stationnement du Marché Tradition. Cette inclusion permettra d'éviter les conflits d'usages dans le futur.

Vous pouvez vous référer aux illustrations ci-dessous pour connaître la modification.

ACTUELLE



MODIFIÉE



Zone visée

Cette modification touche la zone M-5 et la zone H3-1 de la ville de Crabtree

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement

Dominique Gamelin
dgamelin@crabtree.quebec
450-754-3434 poste 234